

REGLEMENT INTERIEUR

Raconte-moi une chanson

Association loi de 1901 n°W691077116

Version : Saison 2022-2023

1./ Les cours de l'association suivent le calendrier scolaire, les cours débutent mi-septembre et finissent fin juin. L'assiduité aux ateliers ou aux cours prévus est obligatoire.

2./ La campagne d'inscription pour l'année scolaire est ouverte jusqu'au 30 septembre(*). Le paiement de la totalité des sommes dues pour l'année est exigé et encaissable **avant la fin de la campagne d'inscription**. Les modalités de paiement, indiquées pour chaque campagne, prévoient la possibilité d'un encaissement échelonné.

Pour les nouveaux inscrits (1ère année d'inscription à une activité) : Il est proposé une séance « découverte » gratuite des cours ou ateliers. La participation à une deuxième séance sous-entend l'engagement définitif et obligatoire pour le reste de l'année. Afin de faciliter l'organisation et de permettre de garantir les horaires proposés, il est demandé de valider ou d'invalider, par écrit, l'inscription dans les 48 heures suivant la première séance « découverte ».

L'association se réserve le droit d'exclure toute inscription qui ne respecterait pas les prescriptions ci-dessus.

3./ Le professeur doit être informé au minimum 24 heures à l'avance de toute absence aux ateliers et cours, individuels ou collectifs. Le professeur n'est pas tenu de redonner le temps de cours perdu à la suite d'un retard d'un participant ou de son absence.

4./ Le respect des horaires est impératif pour un bon déroulement et enchaînement des séances et le bien-être des participants accueillis. Au-delà d'un retard d'un quart de la durée prévue de la séance, le professeur n'est pas tenu d'accepter la personne retardataire.

Les enfants sont placés le temps de la séance sous la responsabilité du professeur. La présence des parents ou accompagnants n'est pas autorisée pour le bon déroulement des cours collectifs, sauf sur invitation du professeur. Pour les cours individuels, la présence du parent ou de l'accompagnant est laissée à l'appréciation du professeur.

Dans tous les cas les parents doivent s'assurer de la présence du professeur avant de déposer l'enfant et le récupérer bien à l'heure, la responsabilité légale de l'association n'étant engagée que pendant la durée prévues de l'atelier ou du cours.

5./ Chaque enfant participant au **jardin musical** doit être **obligatoirement accompagné d'un adulte** responsable légal.

6./ Les bijoux et objets personnels sont déconseillés lors des séances. La responsabilité de l'association ne saurait être engagée en cas de perte, vol ou bris. Tout jouet ou objet dangereux est interdit pendant les ateliers. D'une manière plus générale, tout objet personnel apporté lors de séance reste sous la responsabilité du propriétaire.

7./ Tout matériel prêté ou loué par l'Association doit être utilisé avec soin et maintenu en bon état par l'utilisateur. **Toute intervention** – réparation ou remplacement rendu nécessaire par une détérioration du matériel – **sera effectuée par l'association** et facturée au responsable légal, soit sur la base du devis de la réparation, si celle-ci est possible, soit, autrement, sur la base de sa valeur sur la facture d'achat. L'utilisateur s'engage à assurer le matériel ou l'instrument et à fournir un justificatif à l'association au moment du retrait.

8./ Pour toute blessure ou malaise d'un participant en séance, il sera fait appel au SAMU (15).

9./ Les adhérents à l'association autorisent la prise de vues photographiques, le tournage de films et l'enregistrement sonore d'eux-mêmes et/ou de leur(s) enfant(s) et ce pour l'usage strict de l'association et à des fins non commerciales.

(*) une prolongation jusqu'à mi-octobre pourra éventuellement être envisagée.

Protocole (Covid-19) rentrée 2022 raconte-moi une chanson

Applicable à partir du 1er septembre 2022

Des mesures sanitaires peuvent contraindre l'association à appliquer un **protocole sanitaire particulier et évolutif**. Le respect du protocole est obligatoire pour l'ensemble des adhérents et de l'équipe pédagogique de l'association, pour permettre la continuité des activités et garantir la sécurité des professeurs et des élèves.

1. Le passe sanitaire n'est pas exigé pour la participation aux cours et ateliers dispensés par Raconte-moi une chanson. **L'association ne peut garantir qu'il sera ou ne sera pas exigé en cours d'année et se réserve le droit de toute modification des exigences qui en découlent ultérieurement (aucun remboursement ne serait exigible).**
2. Toute personne ayant contracté le COVID-19 (test RT-PCR positif et/ou images évocatrices au scanner thoracique), ayant été en contact avec une personne malade, ou présentant des symptômes évoquant le COVID-19, ne pourra pas reprendre de cours en présentiel durant sa période de mise à l'isolement. Nous invitons chaque élève à prendre sa température avant de venir en cours : en cas de fièvre supérieure à 38°, l'accès au cours sera interdit.
3. Les gestes barrière sont recommandées : lavage des mains au savon ou désinfection au gel hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie du cours pour les élèves, entre chaque élève pour les professeurs. Du gel hydroalcoolique sera mis à disposition par l'Association dans chaque salle de cours.
4. Le port du masque n'est plus obligatoire mais il reste recommandé, notamment en cas de doute sur son état de santé (cas contact non testé) pour les adultes et les enfants dès 11 ans. Les plus jeunes pourront porter un masque s'ils le souhaitent, s'ils sont en mesure de le porter dans de bonnes conditions pendant la durée du cours. Le cas échéant, l'association fournira les masques aux professeurs, mais les élèves devront venir avec leur propre masque.
5. Les salles de cours seront aérées si nécessaire. Les horaires seront susceptibles d'être adaptés à l'initiative des professeurs afin de permettre une bonne aération des locaux.
6. Concernant le matériel collectif : Les échanges de matériel seront évités au maximum et les surfaces partagées (poignées, pupitres, sièges, etc.) seront désinfectées régulièrement.
7. La circulation dans les salles devra être limitée au strict nécessaire. Les parents ne sont pas autorisés à entrer dans les salles de cours, ni à rester dans les espaces d'attente, sauf demande expresse des professeurs. Merci donc aux élèves et aux parents des élèves de bien respecter les horaires de début et de fin de cours, les

protocoles ajoutant déjà un temps non négligeable au déroulement de la journée !
8. Par mesure de simplification, pensez à prendre vos dispositions ainsi que celles de vos enfants pour ne pas avoir à utiliser les sanitaires durant les cours. ?

Le Bureau et le Directeur

Contact :

Sur le site internet : raconte-moiunechanson.fr

Mail : raconte-moiunechanson@sfr.fr